



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Etait excusé et représenté par pouvoir:

M. RENAUD à Mme SENTIER

Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme THEUIL est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 0

16 – MODIFICATION DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE CINÉMA M4

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Par délibération du 23 mars 2021, le conseil municipal a autorisé le versement de la subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe du Cinéma M4 pour un montant de 99 698,00 €.

Au vu du contexte sanitaire et de ses conséquences sur l'activité du cinéma depuis mars 2020, la redevance due par le délégataire ne correspond pas au montant prévu lors de l'élaboration du budget.

Afin d'assurer l'équilibre du budget annexe Cinéma M4, Il convient donc d'augmenter cette subvention d'un montant de 9 000,00 €.

Cette somme se compose de 6 000 € de remboursement pour l'exercice 2020 et de 3 000 € de baisse de la redevance pour l'exercice 2021.

Le montant de la subvention s'élève donc à 108 698 € et sera versé sur une durée d'un an selon les éléments énoncés ci-dessous :

ANNEE	COMPTE BUDGETAIRE	MONTANT
2021	774 - Subvention Exceptionnelle	108 698,00 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le versement de la subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe du Cinéma M4.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 28 juin 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 08/07/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20210705-65358-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

